

Arrêté n° 2020-11
RELATIF A LA COMPOSITION
DU BUREAU DE VOTE

DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

JEUDI 06 FÉVRIER 2020

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'administration le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-92 relatif à l'organisation de l'élection du Président de l'Université d'Angers du 15 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-08 relatif à l'organisation de la désignation par le Conseil d'administration des personnalités extérieures du Conseil d'administration du 24 janvier 2020 ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLÉDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :**

Article 1^{ER} : CREATION

Un bureau de vote pour la désignation par le Conseil d'Administration des personnalités extérieures du Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 06 février 2020 est mis en place.

Le bureau de vote procède au dépouillement à la fin de chaque tour de scrutin et dresse le procès-verbal des résultats.

Article 2 : COMPOSITION

Le bureau de vote se compose comme suit :

Laurence ESTÈVE, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles, (DAGJI)

Olivier BONNEFOY, responsable de la cellule institutionnelle et statutaire, (DAGJI)

Delphine LUCAS, gestionnaire d'instances et des élections, (DAGJI)

Florence PRUDHOMME, gestionnaire d'instances et des affaires statutaires, (DAGJI).

Fait à Angers, le 3 Février 2020

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé